

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 5
- Exprimés 7
- Absents excusés 2
- Représentés 2
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 Avril 2024

OBJET : Vote des subventions versées aux associations

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à M. ROSELLO), Mme MARTY Laetitia (pouvoir donné à M. GALY BRUSQUET)

M. PAREDES Baptiste a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer aux diverses associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
COMITE DES FÊTES	2 600,00€
BAX DANSE	400,00€
ACCA DE BAX	350,00€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE LATRAPE	500,00€

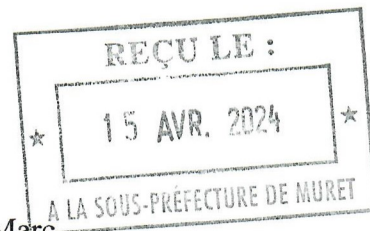
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 15/04/2024

Fait à BAX
Le 12/04/2024

Le Maire
MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 02/04/2024